

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2015

PRESENTS : MOREAU - BILLET - JACQUOT- SANIEZ - BLONDIAUX - BOMER - CASSARINO - FRANKLIN - LOEHRER - MOREIRA - OUDIN -YAQOUB.

ABSENTS EXCUSES : HOLODYNski (procuration à LOEHRER)

ABSENTS : BOURGADEL-SAGRANGE

Secrétaires de séance : Mme Franklin et M. Saniez

Avant d'ouvrir la séance, le conseil municipal accueille le major PORTRAT, Commandant de la brigade de gendarmerie d'Arc/Tille qui présente le bilan d'activité sur sa circonscription en général et sur notre commune en particulier depuis le début de l'année 2015.

Ouverture de Séance du Conseil Municipal à 22h

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2015,

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE OU D'UN PRET RELAIS,

Dans l'attente du versement des subventions l'ouverture d'une ligne de trésorerie ou d'un prêt relais est nécessaire pour financer le reliquat des travaux d'investissements de l'école élémentaire et le désamiantage de l'école maternelle.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés. L'étude des offres a été conduite par M BAILLY responsable finance au Grand Dijon,

C'est l'offre de prêt relais du Crédit Mutuel qui est retenue à l'unanimité des présents par l'assemblée délibérante.

Ce prêt relais est d'un montant de 300 000€ au taux de 1,20% fixe pour une durée de 2 ans avec des intérêts de l'emprunt qui courent sur les seuls montants débloqués ; et 300€ de frais de dossier.

III) CONVENTION « MOP », DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE (VOIRIE) ENTRE BRESSEY SUR TILLE ET LE GRAND DIJON

Dans le cadre de la procédure de transformation du Grand Dijon en communauté urbaine, les compétences de la communauté urbaine ont été étendues par les arrêtés préfectoraux des 17 et 22 septembre 2014.

Ce processus entraîne une phase transitoire pendant laquelle le Grand Dijon doit assurer l'exercice des compétences nouvellement transférées sans pour autant pouvoir disposer immédiatement des moyens humains, matériels, et budgétaires correspondant à ces compétences.

C'est dans ce contexte et en attendant que le Grand Dijon soit en mesure d'assurer sa compétence qu'il est proposé à la commune de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux sur les biens et équipements, de la création de l'aménagement et de l'entretien de voirie, de la signalisation des parcs et aires de stationnement et du plan de déplacement urbain.

Les travaux prévus en annexe de ladite convention sont

1)Travaux relevant du fonctionnement :

- montant total maximal des travaux relevant du fonctionnement prévu pour le premier semestre 2015 : 6000€

2)Travaux relevant de l'investissement :

- réfection voirie et trottoirs rue des Moissons et impasse des Ormes pour un montant de 33 000€
- Aménagement sécurité rue de Genlis pour un montant de 10 000€

Vu la délibération du 28 novembre 2014 portant transformation du Grand- Dijon en communauté urbaine –Organisation provisoire de la création et de la gestion de certains équipements et services

Vu la dite convention

Vu la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Autorise le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux sur les biens et équipements de la création de l'aménagement et de l'entretien de voirie, de la signalisation des parcs et aires de stationnement et du plan de déplacement urbain.

IV) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR REFECTION VOIRIE RUE DES MOISSONS ET IMPASSE DES ORMES,

Au titre des travaux de voirie pour l'année 2015, il est rappelé l'objectif de la réfection de la rue des Moissons et de l'impasse des Ormes.

Le coût total des travaux est estimé 27 565€ HT .

La demande de subvention porte sur 50% du coût HT des travaux soit 13 750€.

Le maire rappelle que cette dépense d'investissement est inscrite au budget primitif, et que cette subvention est demandée au conseil départemental dans le cadre des dispositions visées à la délibération du 28 novembre 2014 et la convention du rapport précédent.

Vu le dossier relatif aux travaux de voirie 2015,

Vu le règlement du Fonds Cantonal de Développement Territorial du conseil Départemental,

Vu le plan de financement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide de demander une subvention au conseil départemental au titre des travaux de voirie portant sur 50% du coût HT des travaux soit 13 750€

.

Un appel d'offre pour les travaux de voirie de la réfection de la rue des Moissons et l'impasse des Ormes est en cours, l'ouverture des plis sera faite le 16/06.

**V) FINANCE : NOUVELLE ATTRIBUTION DE COMPENSATION = « AC » SUITE
A LA REUNION DE TRANSFERT DE CHARGE AVEC M.PELE LE 1^{er} JUIN,**

Pour mémoire, l'Attribution de Compensation des charges transférées de la commune pour le passage en communauté urbaine était estimée provisoirement à (- 15 000€).

Ainsi, une réunion avec le maire, Mme JACQUOT adjointe aux finances et M. PELLE du cabinet ressource consultant finances de RENNES chargé d'auditer les 24 communes de l'agglomération, a permis de reconsidérer, à la baisse, le montant de l'AC due par la commune au Grand Dijon

Le détail du calcul de l'AC est expliqué en séance

Il reste à la « CLECT » = Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du Grand Dijon d'arrêter définitivement le montant exact de cette AC pour la commune de Bresse sur la base de cette nouvelle estimation.

VI) RECEPTION DES TRAVAUX DE L'ECOLE DU 4 JUIN AVEC RESERVES,

Une réception des travaux de l'école élémentaire a été réalisée le 4 juin.

Les tests d'étanchéité de la structure sont d'un très bon niveau, signe d'une isolation thermique de qualité. De manière générale la qualité des travaux est satisfaisante sauf pour le carrelage où des malfaçons ont été relevées.

Une demi-journée portes ouvertes est organisée par le Conseil Municipal le samedi 27 juin de 9h à 12h pour que les parents et les enfants puissent venir visiter cette nouvelle école.

**VII) ACHAT MOBILIER SCOLAIRE : EXTINCTEURS ET OUTILS
INFORMATIQUES POUR LA NOUVELLE ECOLE : ETAT DU DOSSIER,**

La commission scolaire s'est réunie pour le choix du mobilier scolaire (chaises, tables, tableaux ...)
Les commandes ont été passées chez « Delagrave » pour une somme de 11 840 € et chez « Manutan » pour un montant de 2 215€. Ces achats bénéficient d'un marché mutualisé avec le Grand Dijon ce qui a permis à la commune de bénéficier de réductions des fournisseurs respectivement de 28% et 20%.
La livraison du matériel est prévue pour fin juin et début juillet.

Pour le choix du photocopieur, les prestations informatiques et le matériel réseau, M BOMER expose différentes solutions et des devis sont en attente.

L'acquisition et la pose de 7 extincteurs avec la fourniture de 7 panneaux photos classe feu et registre de sécurité sont également entérinées dans le cadre d'un marché public avec le Grand Dijon pour un montant total de 431€ TTC.

La Commission Intercommunale de Sécurité (CIS) interviendra fin juin pour l'autorisation d'ouverture du bâtiment accueillant du public de classe 5.

**VIII) ANNEXE A LA CONVENTION D'ACCUEIL DE LOISIRS D'ETE EN JUILLET
ETAOÛT,**

La convention annuelle en partenariat avec PEP 21 était prévue du 03/09/2014 au 01/07/2015, il est décidé de prolonger la durée de cette convention jusqu'au 28/08/2015 pour le centre de loisirs de cet été.

Les inscriptions pour le centre de loisirs d'été débuteront à partir du mercredi 10/06 entre 13h30 et 18h30 dans les locaux du centre de loisirs. Les inscriptions se poursuivront les 3 autres mercredis suivants : les 17, 24 et 01/07 au centre de loisirs.

En juillet le centre sera ouvert de 7h30 à 18h30 tous les jours du 06/07 au 31/07

En août le centre sera ouvert de 7h30 à 18h30 tous les jours du 17/08 au 28/08.

Les informations seront disponibles à la garderie périscolaire et sur le site internet de la commune.

IX) NOUVELLE ORGANISATION DES NAP (SUR LA BASE D'1H : LE LUNDI, LE MARDI ET LE JEUDI),

A partir de la rentrée prochaine et suite à une réunion de concertation du 16 février 2015, au comité de pilotage du 18/05/2015 et à l'ouverture de l'école élémentaire à Bressey, une nouvelle organisation des rythmes scolaires, conformément à la loi, a été souhaitée.

La journée scolaire sera donc réduite de $\frac{3}{4}$ d'heure chaque soir.

Les Nouvelles Activités Péri éducative (NAP) seront d'une heure après la sortie de l'école des lundis-mardis et jeudis soirs. Celles-ci ne sont pas obligatoires et resteront gratuites. Les parents devront toutefois impérativement faire la démarche d'inscrire leurs enfants à l'année auprès de la mairie pour que ceux-ci puissent participer aux différentes activités proposées.

Dans l'attente d'une validation par le Conseil d'école pour les horaires d'ouvertures des écoles maternelle et élémentaire qui aura lieu le 29 juin, les NAP auront les horaires suivants :

- pour l'école maternelle : NAP de 15h40 à 16h40 puis retour à la maison ou passage au périscolaire pour les enfants concernés les lundis, mardis et jeudis,

- pour l'école primaire : NAP de 15h35 à 16h35 puis retour à la maison ou passage au périscolaire pour les enfants concernés les lundis, mardis et jeudis.

Le vendredi après la classe, à 15h35 les enfants pourront bénéficier d'un accueil périscolaire payant. En effet, il est décidé en séance par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions que la participation financière des familles pour cette heure sera de :

Tranches	QF mensuel	Tarification de l'heure du vendredi
1	0 à 514,10	1,38 €
2	514,11 à 585,06	1,51 €
3	585,07 à 701,91	1,61 €
4	701,92 à 1052,64	1,71 €
5	1052,65 et plus	1,82 €

X) NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LES MERCREDIS APRES-MIDI ET TARIFICATION DE CET ACCUEIL,

Le maire explique que le nombre d'enfants ayant bénéficié d'un accueil le mercredi après midi complet durant l'année scolaire 2014-2015 a toujours été inférieur à 10. De plus, la moyenne a été de 7 enfants pour un coût de l'accueil avec PEP21 pour un an de 15 000€.

Le conseil municipal qui estime cette dépense onéreuse au regard du faible nombre d'enfants décide de gérer en interne l'accueil périscolaire des mercredis après midis par un redéploiement de personnel et l'augmentation de quelques heures/semaine de travail. Les enfants seront encadrés par un personnel municipal formé titularisé ou contractuel.

Il est rappelé que cette structure d'accueil municipale a été mise en place en septembre 2014 pour répondre à une demande de parents qui travaillent. 3 sortes de services sont proposés :

- accueil à la sortie de la classe et repas jusqu'à 14h puis départ.
- accueil à la sortie de la classe, repas et AM au centre de loisirs jusqu'à 18h
- accueil l'après midi à partir de 14h jusqu'à 18h (sans repas)

La grille de tarification 2014/2015 de cet accueil des mercredis après midi est reconduite en séance pour l'année 2015/2016.

XI) PREPARATION DU 14 JUILLET

M Saniez propose une réunion le 08 juin pour préparer le programme. En raison des travaux à l'école maternelle cette année, l'emplacement habituel des festivités est à reconsidérer

XII) QUESTIONS DIVERSES :

a) Réunion de chantier avant désamiantage avec les entreprises le 18 juin, et le point sur les subventions obtenues,

Une réunion de chantier et de coordination des travaux avec les entreprises, la municipalité, le personnel technique municipal et la directrice de l'école est prévue le 18/06 dans les locaux de l'école maternelle à 13h30. Les travaux devraient débuter dès le 6 juillet.

Les subventions obtenues pour l'opération de désamiantage et correspondant à un montant total de dépenses de 34 732€ HT sont :

- La Subvention DETR de l'ETAT: 17 366 €
- Le conseil départemental : 5000 €

b) Réunion du comité de pilotage concernant les Nouvelles Activités Péri-éducatives NAP,

Christiane billet adjointe aux affaires scolaires présente en séance le compte rendu du comité de pilotage

Personnes présentes à la réunion du comité de pilotage :

Municipalité : Mr Moreau (maire), Mme Billet (adjointe), Mme Jacquot (adjointe), Mme Franklin (conseillère municipale), Mme Cassarino (conseillère municipale),

Equipe encadrante des NAP élémentaire : Mme Risso

Délégués des parents d'élèves maternelle : Mme Millequant, Mme Chaulet

Délégués des parents d'élèves élémentaire : Mr Ronsset

Inspectrice de l'Education Nationale Dijon Est : Mme Manzoni

Conseillère technique action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales : Mme Thiery

Animation des NAP en maternelle :

Les activités suivantes ont été proposées aux enfants durant le deuxième trimestre :

- Projet « Graines d'écoliers » proposé par les Jeunes Agriculteurs de Côte d'Or. Une fête « La ferme de Jane » sera organisée aux allées du Parc le weekend du 6 et 7 juin 2015 pour découvrir les plantations de chaque école. Les enfants ont planté des graines de blé et d'orge en mars, puis ils ont décoré les structures en bois, supports de leurs plantations afin de pouvoir les reconnaître parmi celles des autres écoles. Les parents sont invités à emmener les enfants à cet évènement.
- activités en relation avec Noël, puis Pâques

- promenades en extérieur : très appréciées par les enfants
- jeux de société
- les enfants de grande section sont pris en charge par l'animatrice sportive, Célia, tous les 15 jours

Animation des NAP en primaire :

Les activités suivantes ont été proposées aux enfants durant le second trimestre :

- fabrication d'un arbre avec différents supports (papier canson, crépon...)
- fabrication d'une décoration de Noël
- fabrication de chaussettes doudou
- projet « Graines d'écoliers »
- graphisme : visage Picasso, pastel...
- jeux de société
- quizz musicaux
- jeux extérieurs
- cuisine : réalisation d'une recette de croque-monsieur au Nutella
- activités sportives avec Célia

Mme Risso fait savoir qu'il existe une entraide entre les grands (CM2) et les plus jeunes et qu'une bonne entente règne les jeudis après-midi.

Projets d'interventions jusqu'au mois de juillet 2015 :

- Pour la primaire : Mr Pierre, papa de Gabin et agent de police, a proposé, le jeudi 21 mai, une intervention sur la sécurité routière
- Pour la primaire : une après-midi Roller est envisagée avec un intervenant fin juin
- Pour la primaire : plan d'orientation avec Célia sous forme de chasse au trésor derrière la mairie

Projets pour l'année prochaine :

- Charles Rozoy, champion paralympique et conseiller communautaire du Grand Dijon, n'a pu venir faire une intervention à cause d'un emploi du temps chargé. Le projet est repoussé à l'année prochaine en réservant une date assez longtemps à l'avance.
- Audrey Franklin, conseillère municipale et infirmière puéricultrice, propose une intervention « premiers secours » adaptée aux enfants de l'école élémentaire (projet également prévu cette année mais repoussé à cause d'un emploi du temps chargé)
- Projet de jardin pédagogique derrière l'école primaire

Horaires des NAP envisagés pour l'année 2015-2016 :

A l'initiative de Mr Moreau, maire de la commune, une réunion de concertation entre les différents partenaires a eu lieu le lundi 16 février afin de répondre au questionnaire proposé par l'Education Nationale sur l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2015, le souhait des personnes présentes a été de modifier l'organisation des rythmes scolaires conformément à la loi à partir de la rentrée prochaine.

La journée scolaire sera donc réduite de $\frac{3}{4}$ d'heure chaque soir.

Les NAP auront lieu pendant une heure après la sortie d'école les lundis, mardis et jeudis soirs. Ils ne sont pas obligatoires et resteront gratuits. Les parents devront toutefois **impérativement faire la démarche d'inscrire leurs enfants à l'année** auprès de la mairie pour que ceux-ci puissent participer aux activités proposées.

Organisation de la semaine scolaire envisagée à la rentrée 2015

Une discussion est engagée pour envisager les horaires de l'école et l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée.

Mme Manzoni précise que la municipalité proposera des horaires qui seront ensuite validés par l'Education Nationale.

Les horaires devront tenir compte de plusieurs demandes:

-Mme Magnien, directrice de l'école maternelle, souhaite que les enfants de maternelle soient couchés plus tôt pour la sieste pour répondre à leur rythme biologique naturel qui est de dormir après le repas et donc a proposé lors du dernier conseil d'école de diminuer la pause méridienne d'un quart d'heure

-les enseignants souhaitent que les horaires soient un peu décalés entre les deux écoles, situées sur deux sites différents, pour que les parents et les assistantes maternelles puissent aller chercher successivement sur chacun des sites les enfants dont ils ont la charge tout en respectant les horaires de chaque école.

-les parents souhaitent que les prochains horaires ne modifient pas trop leurs habitudes le matin et le soir pour ne pas augmenter leurs frais de garde

Les horaires qui seront proposés au prochain conseil d'école sont les suivants:

-pour l'école maternelle:

Accueil du matin: 8h35-8h45

Matinée de classe: 8h45-11h45

Pause méridienne: 11h45-13h25

Accueil après midi: 13h15-13h25

Après midi de classe: 13h25-15h40

NAP: 15h40-16h40 les lundis-mardis et jeudis

-pour l'école primaire

Accueil du matin: 8h30-8h40

Matinée de classe: 8h40-11h40

Pause méridienne: 11h40-13h20

Accueil après midi: 13h10-13h20

Après midi de classe: 13h20-15h35

NAP: 15h35-16h35 les lundis-mardis et jeudis

Mme Manzoni précise que les futurs CP qui seront scolarisés dans les locaux de l'école maternelle auront toutefois les mêmes horaires que les autres enfants de l'école élémentaire.

Il y aura classe le mercredi matin. La municipalité précise que les enfants auront la possibilité d'être pris ensuite en charge **dés la sortie de l'école en accueil périscolaire jusqu'à 18h le mercredi soir.**

Les enfants seront également pris en charge **le vendredi après midi** directement après la sortie de classe par l'accueil périscolaire **moyennant une participation financière.**

c) **Renouvellement du PEDT** = projet éducatif territorial,

- Le conseil municipal décide de demander à Mme la Directrice Départementale de l'Education Nationale le renouvellement du Projet Educatif Territorial pour l'année scolaire 2015/2016.
- Outre l'intérêt éducatif de ce document, le "PEDT permet aussi de bénéficier des subventions de la CAF

d) Réunion préparation chantier 2016 éclairage public du 26 mai avec la société « Ingédia »,

Lors d'une réunion technique avec la société « Ingédia » les travaux de remplacement des candélabres rue Chevreière, des Moissons, et toutes les impasses ont été présentées et quantifiées

e) Réunion pour transfert de compétence entretien éclairage public avec M. BOUVIER le 18 mai,

- Dans le cadre du transfert de compétence à la communauté urbaine, l'entretien du réseau d'éclairage public sera désormais assuré par le Grand Dijon à compter du 1^{er} juillet 2015. A ce titre le contrat d'entretien avec l'entreprise Demongeot a été résilié

f) Date installation limiteur de bruit,

- L'entreprise Ab'elec qui a été retenue pour l'installation du limiteur de bruit n'a pas encore reçu le matériel, la date n'a donc pas été fixée

g) Mouvement de personnel

Des départs en retraite programmés, un non renouvellement de contrat à l'initiative du salarié, et la réorganisation des services, le ménage à l'école sont autant de facteurs qui conduisent à des mouvements de personnel qui sont détaillés en séance.

h) Effectifs des écoles maternelle et élémentaire pour la rentrée scolaire 2015/2016

Les tableaux ci dessous présentent les effectifs avec Remilly en juin 2015 et les effectifs sans Remilly à la rentrée de septembre 2015. Ceux ci sont plus importants que prévus.

Ecole élémentaire : primaire BRESSEY SUR TILLE Nombre de classes : 4

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	CLIN/CLIS
Effectifs actuels (début juin 2015)	28	29	17	29	28	134	
Prévisions d'effectifs Rentrée 2015.	25	20	23	12	15	95	

Ecole maternelle : primaire BRESSEY SUR TILLE Nombre de classes : 2

	TPS	PS	MS	GS	TOTAL
Effectifs actuels (début juin 2015)	0	25	26	28	79
Prévisions d'effectifs Rentrée 2015.	0	22	18	16	56

h) Plan de Prévention des Risques d'Inondation

- Le rapport de l'enquête publique concernant le PPRI de la Commune de Bressey sur Tille a été reçu en mairie le 5 juin 2015

AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

La commission d'enquête constatant que :

- le dossier de PPRI présenté à l'enquête respecte l'ensemble de la législation et des règlements relatifs à la prévention des risques naturels,
- la concertation préalable a été conduite dans les formes requises et largement au-delà,
- la procédure relative à ce type d'enquête a été respectée sur le fond, dans les formes et les délais,
- les personnes publiques et les services consultés, notamment la chambre d'agriculture de la Côte d'Or et le centre régional de la propriété forestière ont émis un avis favorable ou réputé favorable,
- le conseil municipal de la commune de BRESSEY-SUR-TILLE a émis un avis favorable dont les réserves présentent un caractère pouvant remettre en cause le projet.

Observant toutefois que:

- ces réserves et modifications ont pour objectif de rendre constructibles certains secteurs d'enjeux prioritaires pour la commune notamment sur les zones **Aud** et **Ne** du plan local d'urbanisme communal mais également sur des zones non encore définies comme constructibles sur ledit PLU,
- le PPRI proposé sur la commune classe ces territoires en zonage réglementaire rouge car soumis à aléa faible ou modéré d'inondation,
- les crues récentes de mai 2013 et de novembre 2014 sont, malgré tout, très impressionnantes car elles se poursuivent inévitablement par des remontées de nappes ce qui a pu engendrer un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Bressey-sur-Tille en juillet 2013,
- les nombreux témoignages écrits et photographiques recueillis lors de l'enquête, ont confirmé le risque avéré d'inondation sur les zones d'aléa faible notamment du fait de la topographie en larges plaines,
- et enfin, qu'il existe suffisamment de terrains potentiellement constructibles en zone non inondable (zone blanche) notamment à l'est du village,

émet un

avis favorable

au projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) de la commune de BRESSEY-SUR-TILLE faisant objet de la présente enquête publique et, par conséquent, au **maintien du zonage réglementaire** proposé par les services de l'Etat.

Recommandation

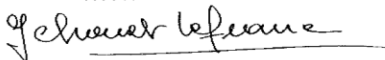
Prendre en compte les remarques de la commission d'enquête formulées dans le rapport au § 31-4 en veillant à bien apporter aux documents définitifs toutes les modifications acceptées par la DDT sur la note de présentation, le règlement et la cartographie du zonage réglementaire.

Fait à Dijon le 2 juin 2015

Jean-Philippe BOUDET
président



Josette CHOQUET-LEFRANC
membre



Chantal DUBREUIL
membre



6/6

Tous les documents de l'enquête publique sont disponibles en mairie et sur le site de la préfecture www.cote-dor.gouv.fr

i) Questions :

a. Affectation incomplète des numérotations de voirie Rue de la Noue des Loges tranche 2:

Mme Franklin indique que des habitants de la rue de la Noue des Loges, s'interrogent sur l'absence d'affectations de numéros de voiries pour leurs habitations, et expliquent que cela pose des problèmes pour leur adresse postale.

Le maire indique effectivement que les riverains du lot 12 (réservé Orvitis), de la tranche 2 du quartier Clair Bois n'ont pas de numéros de voirie, parce que cette identification dépend du nombre et du lieu des entrées des logements qui seront construits par ORVITIS

Par conséquent cette numérotation des habitations visée à l'article L. 2213-28 du code général des collectivités territoriales ne pourra se faire que lorsque les points d'entrée des bâtiments Orvitis seront définitivement arrêtés

Pour information le permis de construire pour le locatif a été déposé.

le conseil municipal propose qu'une réunion d'information soit programmée avec Orvitis pour faire un point sur l'état du dossier

b. Correspondant défense

M Saniez informe le conseil municipal sur le rôle du correspondant défense dans les communes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 26 juin à 20h30

La séance est levée à 0h